

Ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de l'enseigne La Halle

La direction de La Halle a annoncé aux instances représentatives du personnel qu'elle demande devant le Tribunal de Commerce de Paris l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de l'enseigne pour faire face à l'arrêt soudain et prolongé de ses activités dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Covid-19.

La Halle concluait l'exercice 2019 avec un chiffre d'affaires de 847 millions d'euros et des signes de reprise encourageants, tels que la hausse du chiffre d'affaires du textile (+2,5% sur l'année 2019 dans un marché négatif) et des magasins mixtes habillement et chaussure encore plus performants. Néanmoins, dans un secteur de l'habillement et de la chaussure structurellement en baisse depuis des années et davantage fragilisé par les derniers mouvements sociaux, la fermeture de l'ensemble de ses magasins et de ses 2 entrepôts en raison de l'épidémie de Covid-19 a brutalement arrêté l'activité de l'enseigne, conduisant à une prévision de perte de 106 M€ de chiffre d'affaires entre le 15 mars et le 11 mai.

En dépit de premières mesures d'urgence telles que le chômage partiel et la suspension des loyers, La Halle est aujourd'hui contrainte d'engager une nouvelle réflexion afin de réorganiser rapidement son activité pour s'adapter à ce contexte. Aussi, l'enseigne a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Cette procédure permettra d'assurer la pérennité de l'enseigne en lui donnant la possibilité de poursuivre ses activités, de protéger l'ensemble des collaborateurs et de ses différents partenaires et prestataires.

Dans le cadre de cette procédure, l'exploitation se poursuivra normalement : les magasins reprendront leur activité dès la levée des mesures de confinement, et les emplois seront maintenus.

En revanche, le paiement des dettes antérieures à l'ouverture de la procédure est suspendu ainsi que le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur le siège de La Halle et l'entrepôt logistique d'Issoudun, lancé en février dernier.

Cette procédure de sauvegarde ne concernera ni Caroll, ni Minelli, les deux autres enseignes du Groupe Vivarte.

Contacts media

Clothilde Mbock Mbock, +33 6 29 94 55 34 – clothilde.mbock-mbock@vae-solis.com

Florian Ridard, +33 7 69 59 14 95 – florian.ridard@vae-solis.com

Laure Frugier, +33 1 44 72 35 98 – l.frugier@vivarte.fr



A propos de La Halle

La Halle, enseigne phare du groupe Vivarte, est une marque de vêtements tendances à petits prix pour toute la famille. Depuis plus de 30 ans, elle habille et chausse femmes, hommes, enfants et bébés. Avec 860 magasins en France, La Halle et ses activités « Mode & Accessoires » et « Chaussures & Maroquinerie » compte plus de 6000 salariés et enregistre un chiffre d'affaires de 847 millions d'euros en 2019.

A propos de Vivarte

Présent dans près de 70 pays à travers le monde, Vivarte compte parmi les principaux groupes français sur le marché du prêt-à-porter, de la chaussure et de la maroquinerie avec 3 enseignes de premier plan. Fort d'un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros en 2019, Vivarte poursuit une stratégie de recentrage autour de deux grands pôles pour répondre aux nouvelles attentes et modalités de consommation de ses clients : La Halle en périphérie et le prêt-à-porter en centre-ville avec Caroll et Minelli. Le Groupe compte aujourd'hui plus de 8 000 collaborateurs, et plus de 3000 points de vente physiques dans le monde dont 1 900 en France.